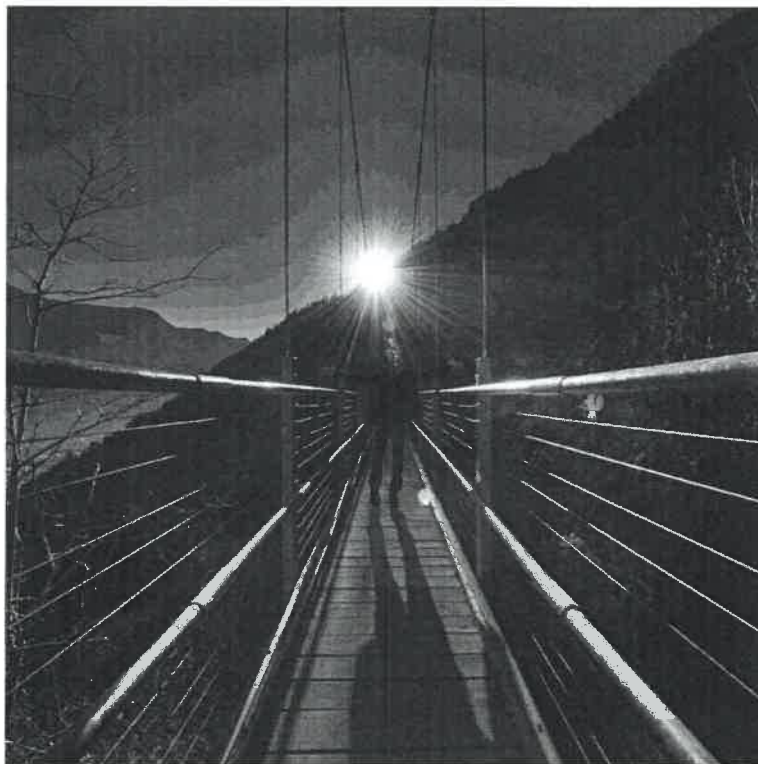




*FONDATION CHEZ PAOU*

*« UNE PASSERELLE POUR LES PERSONNES EN  
SITUATION D'EXCLUSION ET DE PRECARITE »*



*RAPPORT D'ACTIVITES 2018*

## Sommaire

---

<b>LA FONDATION CHEZ PAOU (FCP)</b>	<b>2</b>
<b>PORTRAIT</b>	<b>2</b>
<b>LES PRESTATIONS</b>	<b>3</b>
<b>L'ACCUEIL RÉSIDENTIEL ET CENTRE DE JOUR DE SAXON</b>	<b>3</b>
<b>L'ACCUEIL D'URGENCE DE SION</b>	<b>5</b>
<b>LE SECTEUR SOCIOPROFESSIONNEL</b>	<b>8</b>
<b>LE SECTEUR AMBULATOIRE</b>	<b>10</b>
<b>LES PROJETS EN COURS</b>	<b>12</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>13</b>
<b>LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>14</b>
<b>NOS REMERCIEMENTS</b>	<b>15</b>

Pour des raisons de simplification, nous renonçons à l'utilisation du langage épicène dans le présent document qui s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

## La Fondation Chez Paou (FCP)

---

La FCP est chargée de mettre en œuvre la politique sociale du canton du Valais en collaborant étroitement avec les différents acteurs du réseau socio-sanitaire (Département de psychiatrie et de psychothérapie, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, les centres médico-sociaux (CMS), le Service Social Handicap, Addiction Valais, etc.).

Une convention définit le cadre général des relations entre l'Etat et la Fondation et met en œuvre les dispositions légales relatives à l'organisation et au subventionnement des structures d'utilité publique comme la nôtre. Elle détermine les engagements réciproques et fixe les modalités générales de partenariat et de fonctionnement entre le canton et la Fondation qui assume un mandat de service public.

Nos tâches sont définies dans deux mandats de prestations annuels, que nous signons avec le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Notre institution est rattachée au Service de l'action sociale (SAS).

Fondation privée au sens des art. 80 et ss. du CCS., nous sommes placés sous la surveillance du Service juridique de la sécurité et de la justice.

## Portrait

---

La Fondation Chez Paou est le partenaire cantonal privilégié du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture pour toutes les questions relatives à l'intervention auprès de personnes précarisées, en situation d'exclusion et confrontées au problème du logement.

Elle propose et développe des dispositifs d'accompagnement de proximité ainsi que des prestations d'accueil en faveur de personnes adultes qui présentent des difficultés :

- sociales ;
- familiales ;
- administratives ;
- de santé physique et psychique ;
- comportementales ;
- liées à des violences domestiques ;
- de consommation d'alcool ou de produits stupéfiants.

Par des prestations de type résidentiel, socioprofessionnel et ambulatoire, la Fondation représente une alternative pour des personnes qui ne peuvent, à ce stade de leur parcours, s'inscrire dans un processus de soins, d'abstinence ou intégrer des institutions de traitement et de réhabilitation.

Ces personnes souffrant de problèmes concomitants nécessitent une approche de type bas seuil ou à seuil adapté individualisée, dans une logique de rigueur, de réactivité et d'innovation. Le développement des prestations de la Fondation veille à répondre aux situations ne relevant pas directement de la psychiatrie et/ou du pénal mais s'inscrivant dans une perspective d'urgence sociale et de réduction des risques.

## Les prestations

---

### L'accueil résidentiel et centre de jour de Saxon

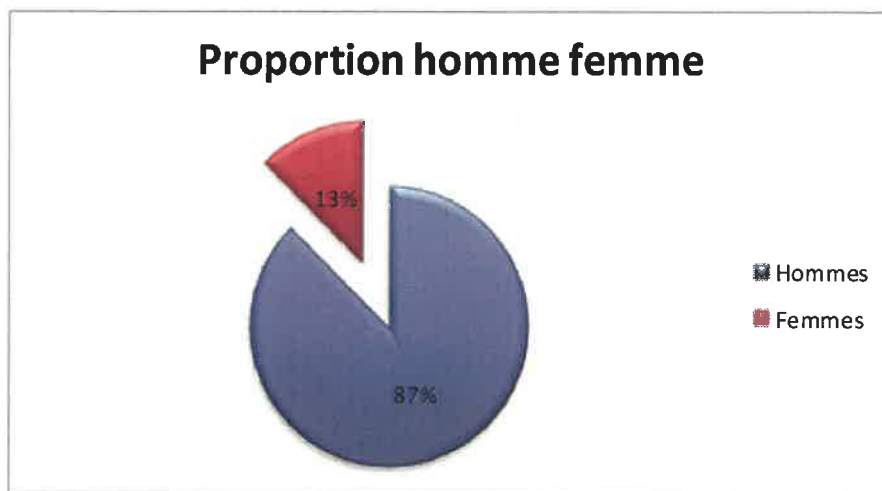
Situé dans une ancienne demeure familiale non loin du cœur du village de Saxon, le lieu d'accueil résidentiel et centre de jour de Saxon (LAR&CJ) accueille des personnes majeures en difficulté, hommes et femmes, nécessitant un accompagnement continu. La majorité d'entre elles présente également des troubles associés (dépendance, problème de santé physique et/ou psychique, troubles du comportement social, etc.). Selon les besoins de chaque personne accueillie, le LAR&CJ remplit plusieurs fonctions distinctes : accueil pour des durées indéterminées ou déterminées par le projet de vie du bénéficiaire, orientation vers une structure plus adaptée au besoin de la personne ou encore réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Le Lieu d'accueil est ouvert 365 jours par an, 24 heures sur 24. Sa capacité est de 15 places réparties en chambres doubles pour la plupart. Le LAR&CJ offre un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire, composée d'intervenants sociaux, de personnel infirmier spécialisé en santé mentale, en addictions et santé communautaire. Le travail est centré sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes accueillies.

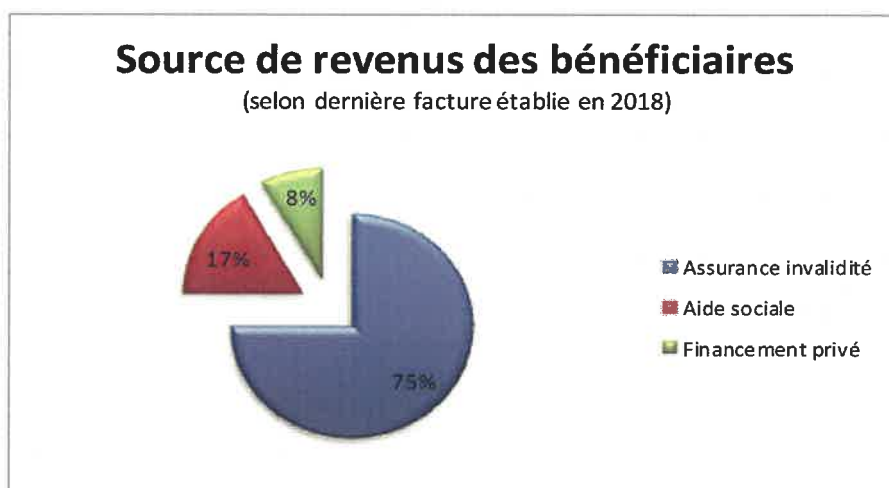
Afin de compléter l'offre proposée dans le cadre de la prestation d'hébergement, nous mettons en place des activités de Centre de jour permettant de structurer le quotidien des personnes : activité sportive avec un maître de sport, Bains de Saillon, activités socio-culturelles, atelier autour du cheval, participation aux courses et confection des repas, etc. Ces activités de centre de jour sont également accessibles pour des externes qui souhaiteraient y participer.

<b>Secteur accueil résidentiel et centre de jour</b>			
<b>Accueil résidentiel</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation en %</b>
Nuitées Home	4'918	5'220	+ 6.14 %
Personnes accueillies	27	24	- 11.11 %
Taux d'occupation (100%=5'475)	89.83 %	95.34 %	+ 5.51 %
<b>Centre de jour</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation en %</b>
Journées centre de jour	2'494	2'604.50	+ 4.43 %

Alors que l'année 2017 a été marquée par une baisse des nuitées enregistrées pour le secteur hébergement, l'année 2018 nous montre une inversion de la tendance avec une augmentation du taux d'occupation de 5.51%. Cette tendance est confirmée par l'augmentation du nombre de journées de centre de jour de 4.43%. 24 personnes ont été accompagnées en 2018. Ce nombre est inférieur à celui de 2017, s'expliquant par le fait que les séjours des personnes accompagnées ont été plus longs et le turn-over moins important.



24 personnes (3 femmes et 21 hommes) ont été accompagnées en 2018.



Parmi elles, 18 étaient au bénéfice de prestations de l'assurance-invalidité, 4 de l'aide sociale et 2 personnes ont financé leur placement de manière autonome. Parmi les 13 personnes qui ont quitté l'institution en 2018, 10 ont pu retrouver un logement individuel dont 9 avec une mesure SSED proposée par la FCP. Les 3 autres personnes ont été orientées vers d'autres institutions mieux adaptées à leurs besoins (autres lieux de vie, hôpital).

## **L'accueil d'urgence de Sion**

Situé en ville de Sion, dans un secteur de villas individuelles et de petits immeubles locatifs, le Lieu d'accueil d'urgence de la Fondation accueille des personnes majeures qui n'ont pas ou plus de logement (suite à une expulsion, une rupture, une crise familiale, un retour de l'étranger, etc.) et répond prioritairement à leurs besoins physiologiques de base en leur procurant : un lit, la possibilité de faire une lessive et de prendre une douche, un souper et un déjeuner durant les heures d'ouverture de la structure (09h00 à 17h00). Les personnes peuvent se présenter à la porte spontanément mais, le plus souvent, elles sont orientées chez nous par des services officiels (CMS, curatelles, centre suisse immigrés, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, etc.) ou sont amenées par la Police. Pour les personnes domiciliées en Valais et qui le souhaitent, nous établissons/rétablissons un lien avec le réseau social et/ou familial afin de réfléchir aux perspectives futures et élaborer avec la personne un projet s'inscrivant dans la durée.

Les intervenants sociaux et veilleurs partagent le quotidien des personnes accueillies et les accompagnent dans leur projet par l'organisation régulière de réseaux. L'objectif principal étant de leur permettre de reprendre confiance en leurs compétences et ressources.

Afin de répondre aux besoins de celles-ci, nous proposons deux types d'accueil :

- séjour de 4 nuits/année ;
- prolongations de mois en mois pour les personnes qui résident sur le territoire cantonal ou national.

Alors que pour l'année 2017 nous avons constaté une augmentation significative des nuitées ainsi que du nombre de prolongations de séjour, en 2018 nous avons accueilli moins de personnes et avons eu moins de demandes de prolongations. Cela vient confirmer le côté aléatoire et variable du taux d'occupation dans une structure d'urgence.

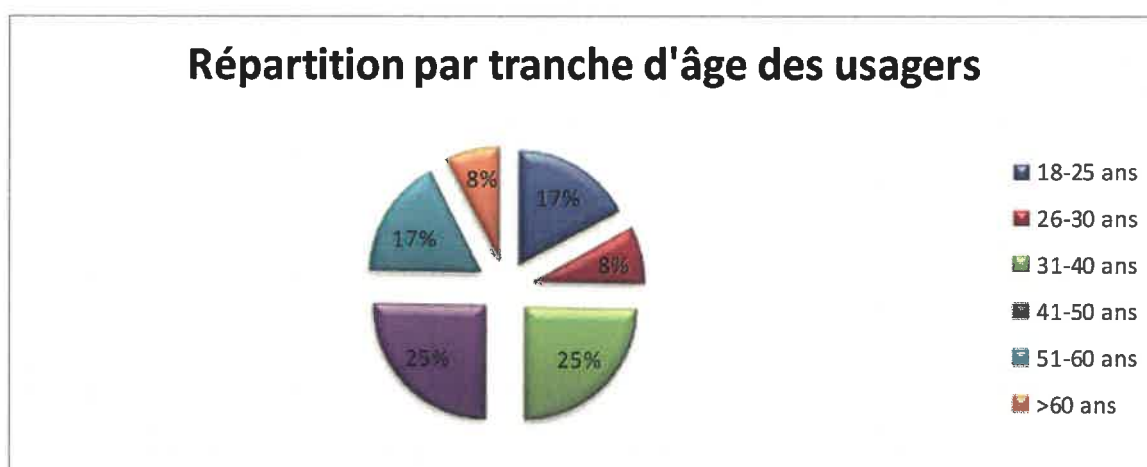
Nous continuons de constater un nombre élevé d'accueils de jeunes valaisans âgés de 18 à 30 ans en rupture familiale, sociale et/ou professionnelle. Ces jeunes ont, pour la plupart, un parcours de vie déjà semé d'écueils (problèmes familiaux, séjours en institutions, voire en prison, fractures scolaires, professionnelles, addictions, problèmes d'ordre comportemental et/ou psychique, etc.) et se sont déjà mis, de par leurs difficultés et leurs comportements, en marge de la société. Avec du soutien, de la reconnaissance et la valorisation des ressources et compétences, un bon nombre de ceux-ci arrivent à mettre en place un projet et à retrouver autonomie et indépendance. D'autres, de par leur fragilité, leur problématique, leur instabilité, peinent davantage à se « mobiliser » et un passage dans un foyer résidentiel est nécessaire avant de pouvoir construire un projet ancré dans la durabilité.

Nous avons vécu, avec beaucoup de plaisir, notre troisième année dans la villa du Petit-Chasseur, maison familiale, spacieuse et chaleureuse, entourée de voisins compréhensifs et bienveillants. Les quelques incivilités dont ont fait preuve certains résidents n'ont pas eu de conséquence.

L'équipe apprécie de pouvoir partager, lors des supervisions mensuelles, ses préoccupations concernant les situations complexes ou celles qui peinent à trouver une issue satisfaisante et pérenne. Ces moments d'échanges nous permettent souvent d'élaborer des pistes et de trouver par quel bout prendre certaines pelotes pour commencer à les démêler.

Durant l'année écoulée, nous avons accompagné 186 personnes, dont 24 en prolongation de séjours et 162 pour des durées de 4 nuits maximum.

<b>Secteur accueil d'urgence</b>			
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Nuitées	2'456	1'944	- 20.85 %
Taux d'occupation (100%=3'650)	67.29 %	53.26 %	- 14.03 %
Nombre de personnes accueillies	224	186	- 38
Nombre de femmes	48	34	- 14
Nombre d'hommes	176	152	- 24
Moyenne d'âge	39	41	+2



Nous observons que la moyenne d'âge des personnes accueillies reste identique entre 2017 et 2018. Les 18/25 ans représente, à nos yeux, un groupe de personnes dont il faudrait plus se préoccuper, faute de quoi elles se retrouveront, à long terme, à l'aide sociale, ou alors deviendront un jour des bénéficiaires de l'AI. Ce sont principalement des jeunes déjà en rupture ou situation d'exclusion depuis plusieurs mois, voire années lorsqu'ils arrivent au Lieu d'accueil d'urgence. Un accompagnement continu et soutenu permettrait dans certains cas, d'enrayer le cycle de la « clochardisation », la péjoration de la santé physique et psychique et de leur donner les moyens de s'inscrire dans un projet adapté et durable. Ce constat vaut aussi, bien entendu, pour les autres tranches d'âge.

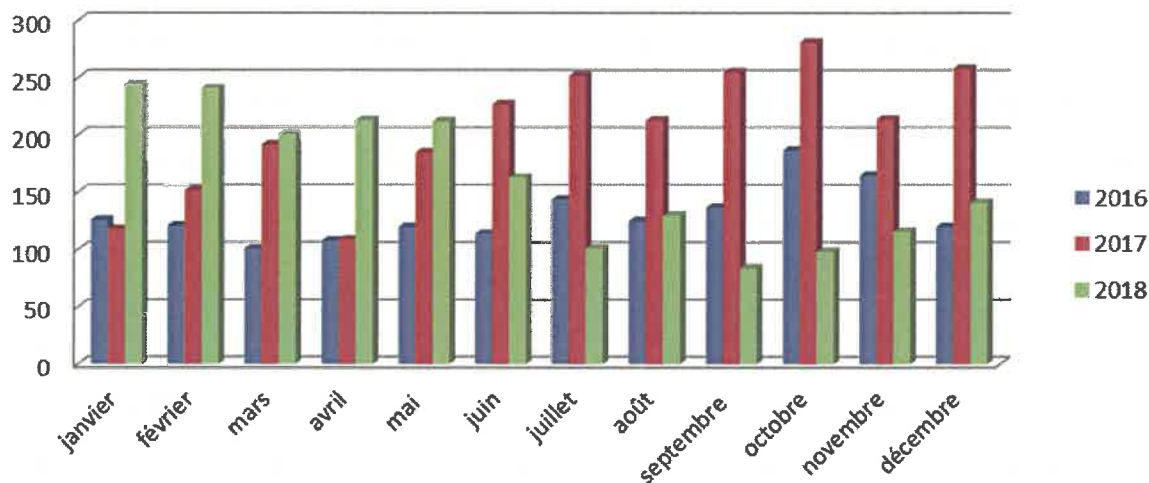
## Répartition par statut des 24 usagers en prolongation



Nous accueillons principalement des personnes au bénéfice de l'aide sociale ou dont le dossier de demande est en cours. Des prolongations de séjour sont alors possibles et permettent d'envisager la suite avec plus de sérénité.

Pour les personnes qui bénéficient d'une prolongation de séjour, le Lieu d'accueil d'urgence représente un véritable point d'attache, un endroit familial et sécurisant où ils sont reconnus et entendus.

## Évolution des nuitées par mois



Pour ce qui concerne l'évolution des nuitées par mois, on peut constater qu'elle est à peu près identique d'une année à l'autre. Il est, cependant difficile d'expliquer de manière fiable pourquoi certains mois (notamment juillet, septembre, octobre et décembre) la structure accueille plus de personnes. Quelques hypothèses peuvent cependant être avancées :

- les expulsions hors des logements par les bailleurs se font plutôt avant l'hiver ;
- l'éloignement du domicile familial concernant les jeunes adultes pourrait être lié au fait qu'ils se retrouvent, en septembre, sans projet professionnel (situation de crise) ;
- les pertes d'emploi dans le domaine touristique (notamment la restauration) correspondent à la fin de la période saisonnière et les logements sont souvent fournis par les patrons.



## Le secteur socioprofessionnel

Le secteur socioprofessionnel accompagne chaque semaine plus de 45 personnes, hommes et femmes, au sein de 3 ateliers. Les activités proposées les soutiennent dans leur projet de réinsertion, dans le maintien de leurs acquis et d'un rythme de travail. Elles contribuent à la réduction des risques sociaux et sanitaires ainsi qu'à la stabilité de la santé physique et psychique. Le secteur se compose de deux ateliers 16art à Uvrier et un atelier Vert basé à Saxon.

Les ateliers 16art réalisent des productions à partir de matériaux récupérés. Ces dernières sont vendues dans des magasins ordinaires, lors de manifestations ou sur commande.

L'atelier Vert réalise des mandats pour les collectivités publiques, comme la Commune de Saxon, pour entretenir des routes ou des parcelles. Il travaille également pour des privés ou des entreprises (entretien de propriétés, travaux dans les vignes, montage de tentes, etc.).

Secteur socioprofessionnel			
	2017	2018	Variation en %
Heures rétribuées	11'077.55	17'480.15	+ 57.80 %
Dossiers traités	73	88	+ 20.55 %
Personnes accompagnées (toutes mesures confondues)	57	72	+ 26.32 %
Moyenne d'âge	40	40	0

L'évolution observée en 2017 s'est poursuivie en 2018 par une augmentation conséquente du nombre de personnes accompagnées, des dossiers traités et du chiffre d'affaire global. Le nombre d'heures rétribuées témoigne également de cette progression importante.

L'atelier Vert a réalisé des produits à hauteur de CHF 90'000.-. Au maximum de sa capacité d'accompagnement et de réponse à de nouveaux mandats, l'Atelier Vert mène une réflexion sur les mesures à apporter pour y donner suite.

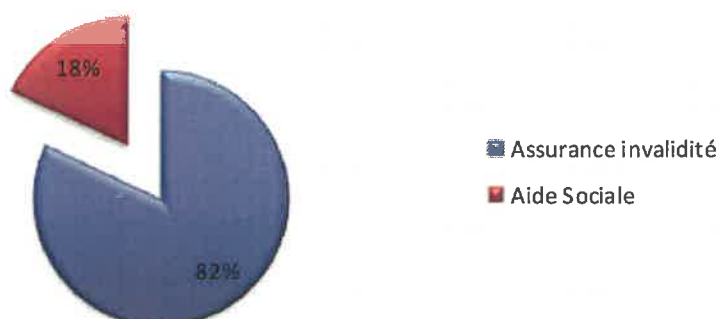
Les ateliers 16art ont vendu pour CHF 50'000.- de productions, incluant un mandat d'entretien des extérieurs du site de Uvrier. Pour sa première participation au Salon Prim'Vert à Martigny, les participants et collaborateurs ont pu relever une activité intense sur le stand, un intérêt marqué et enthousiaste des visiteurs. Les ventes et commandes sont ensuite venues pleinement confirmer ce magnifique succès, valorisant ainsi le travail rigoureux et créatif des bénéficiaires et de l'équipe.

Le chiffre d'affaire est ainsi passé à CHF 140'000.-. L'activité totale a permis le versement de plus de CHF 119'000.- de rétributions aux participants, en augmentation de plus de 40% par rapport à 2017. Il est utile de rappeler que les bénéficiaires cotisent dès le premier franc de gain aux charges sociales. Hormis la fierté de prendre part à des activités valorisantes, ces cotisations redonnent une couleur citoyenne supplémentaire à leur effort de stabilisation et de réinsertion. Le secteur socioprofessionnel jouit de sollicitations constantes, aussi bien de la part des clients que des organismes qui orientent auprès des ateliers. La Fondation entamera en 2019 une analyse de besoins et des actions à entreprendre pour y répondre.

### Proportion homme femme



### Source de revenus



Les participants aux ateliers sont, pour la grande majorité, au bénéfice de l'AI. Les demandes émanant des CMS pour des mesures de stage pratique demeurent constantes. En général, les personnes à l'aide sociale observent une belle évolution de leur situation sociale et sanitaire lorsqu'elles prennent part aux activités régulières des ateliers. Leur statut ne leur permet toutefois pas de poursuivre au-delà de 6 mois de stage et elles se retrouvent à nouveau en situation d'inactivité et d'isolement, malgré leur fervente envie de poursuivre le travail. Durablement à l'aide sociale, ces personnes ne peuvent, à ce stade de leur parcours, s'inscrire dans un projet professionnel. Elles sont cependant vivement motivées à maintenir une activité, ce que le cadre légal en place ne leur autorise pas.

## Le secteur ambulatoire

Le soutien socio-éducatif à domicile (SSED) est une mesure cantonale qui prévoit 3 heures d'accompagnement hebdomadaire par bénéficiaire. Exceptionnellement, sur la base d'une évaluation concertée avec le Service Social Handicap de Emera et le Service de l'action sociale, le nombre d'heures peut être accru selon des besoins spécifiques. Le soutien est réalisé par des intervenants sociaux qui se rendent au domicile de la personne. Cette prestation s'étend sur tout le Valais Romand.

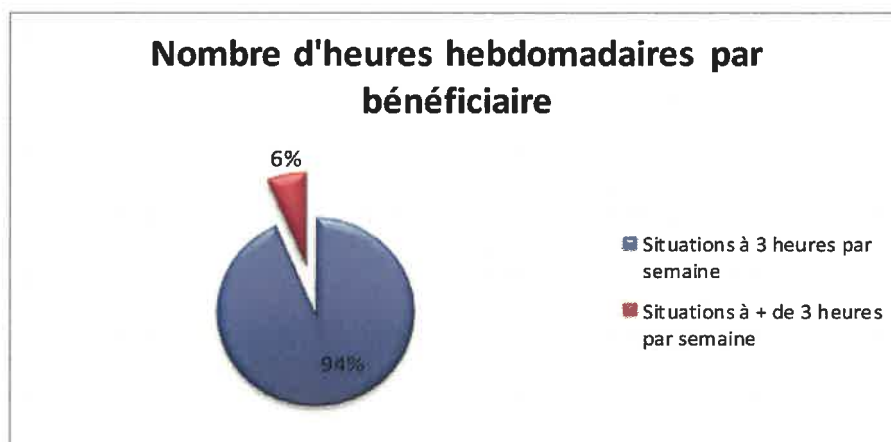
Cet accompagnement, alternative au placement, favorise véritablement le maintien à domicile des personnes et vise les buts suivants :

- soutenir l'équilibre de la santé physique et psychique ;
- travailler à la restauration des liens familiaux et sociaux ;
- veiller à la bonne gestion domestique ;
- favoriser la médiation avec l'environnement direct ;
- contribuer à une importante réduction des risques sociaux et sanitaires ;
- participer à la coordination d'un réseau de soutien ;
- proposer des solutions de gestion contrôlée de la consommation.

<b>Secteur ambulatoire</b>			
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation en %</b>
Heures réalisées	8'109.50	10'589.50	<b>+ 30.58 %</b>
Personnes accompagnées	69	93	<b>+ 34.78 %</b>

L'année 2018 s'illustre à nouveau par une augmentation constante témoignant de l'importante sollicitation du secteur mais aussi du bienfondé d'une telle mesure. Il est utile de relever que, dans la grande majorité des situations, les personnes restent désormais durablement à domicile.

Pour répondre à ce besoin, l'équipe s'est progressivement renforcée et compte désormais 12 intervenantes et intervenants sociaux. Spécialisés dans des domaines aussi larges que la psychiatrie, les addictions et l'accompagnement à seuil adapté, l'équipe répond ainsi pleinement à la diversité des besoins des bénéficiaires. Le réseau qui sollicite ses services reconnaît la rigueur, la créativité et la réactivité des intervenant(e)s dans leur pratique.



L'année 2019 devrait voir la mise en place d'une nouvelle directive cantonale sur les aides financières individuelles dont est issue la mesure de soutien socio-éducatif à domicile. Le secteur ambulatoire restera attentif aux incidences éventuelles sur l'accessibilité à cette mesure indispensable, en particulier à l'impact financier quant aux participations financières des bénéficiaires.

La politique de formation interne se poursuit avec une volonté marquée de soutenir la qualité de l'intervention et la mise à jour indispensable des connaissances.

## Les projets en cours

---

La Fondation travaille à mettre sur pied un projet de construction d'un nouveau lieu d'accueil résidentiel et centre de jour à Saxon, en lieu et place de la structure actuelle. Cette dernière ayant été pensée pour répondre à des besoins familiaux ne répond plus du tout aux besoins des personnes accompagnées. La vétusté des locaux et l'évolution des normes de sécurité ont également conduit la Fondation à mener ce projet.

Ce projet comprendra également la création d'une unité annexe ayant pour but l'accompagnement de personnes en difficulté avec leur addiction à l'alcool.

Ce développement s'est appuyé sur les observations principales suivantes :

- transgressions répétées de la règle de non-consommation au sein du Lieu d'accueil résidentiel ;
- consommation dans des lieux publics, tels que l'abribus du quai de la Gare de Saxon, impliquant des troubles du comportement, des déprédations, des problèmes avec les usagers CFF, l'intervention fréquente de la Police et des services d'urgence sanitaire ;
- consommation sauvage dans les parcelles voisines du Lieu d'accueil.

Cette nouvelle prestation a été développée avec un groupe de travail externe composé d'un représentant du département de psychiatrie et de psychothérapie, une représentante des curatelles, un représentant d'Addiction Valais et un représentant des CMS. Le comité de pilotage est présidé par une personne externe à l'institution possédant une solide expérience sur le domaine des addictions sur le plan cantonal et national.

Les personnes pourraient y avoir accès consécutivement à un entretien en présence du représentant médical, légal et du référent social de la Fondation. Un contrat établirait les modalités de distribution et les buts visés.

La démarche remplit plusieurs objectifs, individuels et généraux :

- soutenir la réduction des risques (sanitaires, comportementaux, etc.) ;
- prévenir les consommations excessives en milieu public ;
- réduire les coûts sanitaires et sécuritaires ;
- offrir une alternative à la consommation sauvage ou clandestine.

L'évaluation de ce projet sera assurée par l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive en étroite collaboration avec le Service d'alcoologie du CHUV à Lausanne.

Le projet est actuellement retardé suite à un recours contre la proposition de la Commune de Saxon concernant le changement d'affectation de zone pour la réalisation de la construction.

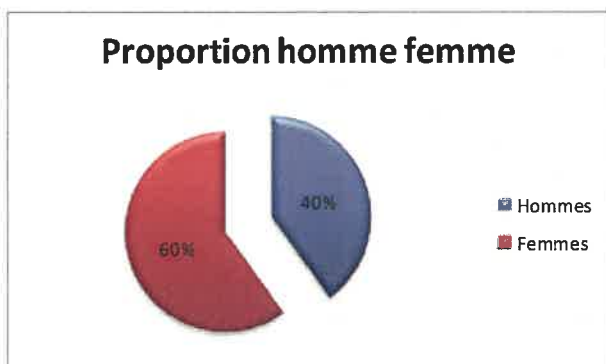
## Ressources humaines

La Fondation Chez Paou est organisée de la manière suivante :

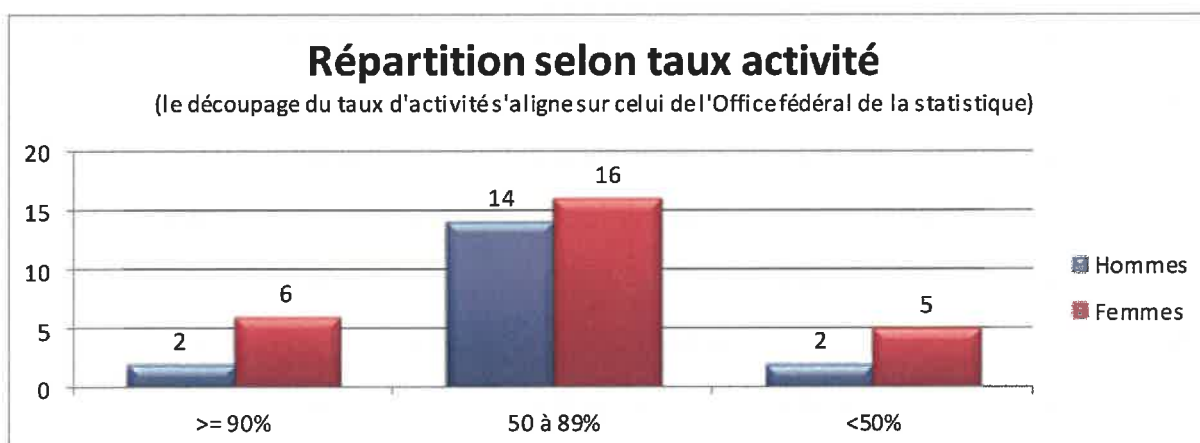
- Direction/Secteur administratif et financier (D/SA&F)
- Secteur Lieu d'accueil résidentiel et Centre de Jour (SLAR&CDJ)
- Secteur Lieu d'accueil d'urgence (SLAU)
- Secteur Socioprofessionnel (SSP)
- Secteur Ambulatoire (SA)

Postes à l'organigramme 2018 en équivalents plein temps (EPT)					
D/SA&F	SLAR&CDJ	SLAU	SSP	SA	Total
5.40	8.05	3.49	3.73	5.40	26.07

En 2018, 3 personnes ont également été présentes au sein de la Fondation dans le cadre de formations professionnelles en emploi.



45 personnes (27 collaboratrices et 18 collaborateurs) ont contribué avec engagement, enthousiasme et compétence à la réalisation de la mission de la Fondation Chez Paou durant l'année 2018.



Dans le détail, on constate que les collaborateurs dont le taux d'activité est supérieur ou égal à 90% représentent 17.77% du personnel de la Fondation. Parallèlement, 15.56% des collaborateurs ont occupé des postes à des taux d'activité inférieurs à 50%. Enfin, la majorité du personnel (66.67%) a exercé son activité dans une fourchette allant de 50% à 89%.

## Les comptes annuels

---

A la demande du Service de l'action sociale, les subventions à rembourser pour l'année 2018 ont été estimées à CHF 289'275.53 et portées en diminution des subventions reçues pour la première fois dans cet exercice. Dans les comptes précédents, le montant à rembourser était prélevé du résultat reporté dans l'exercice suivant, une fois la décision du Service de l'action sociale connue.

L'estimation de la subvention définitive accordée à la Fondation pour l'exercice 2018, se présente comme suit :

Acomptes mensuels déjà versés		CHF	2'275'656.00
Déficit reconnu avant subvention	/.	CHF	1'986'380.47
<b>Différence en faveur du canton</b>		<b>CHF</b>	<b>289'275.53</b>

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2018 sont les suivants :

Total charges reconnues		CHF	3'944'781.69
Total des charges non reconnues		CHF	107'676.30
Total produits	/.	CHF	1'928'401.22
Total dons	/.	CHF	70'370.00
Subvention Ville de Sion	/.	CHF	30'000.00
Subvention cantonale estimée	/.	CHF	1'986'380.47
<b>Excédent de charges</b>		<b>CHF</b>	<b>37'306.30</b>

La subvention annuelle versée par la Ville de Sion ainsi que la subvention cantonale estimée lors du bouclage à un montant de CHF 1'986'380.47 permettent à la Fondation de boucler son exercice 2018 avec un excédent de charges de CHF 37'306.30. Ce résultat provient de la différence entre la somme des charges non reconnues se montant à CHF 107'676.30 et de la somme des dons récoltés durant cet exercice se montant à CHF 70'370.00.

## Nos remerciements

---

Nous remercions très chaleureusement l'ensemble de notre personnel ainsi que les membres du Conseil de Fondation pour leur engagement assidu. Nos remerciements vont également à l'Association Chez Paou qui soutient financièrement notre Fondation ainsi qu'aux membres de son Comité.

Merci encore à :

- La Fondation Annette & Léonard Gianadda pour son don de CHF 5'000.00 ;
- La Ville de Sion pour sa subvention de CHF 30'000.00 ;
- L'Association Chez Paou pour son don de CHF 56'000.00 ;
- Le bureau GEOSAT pour son don de CHF 3'500.00 ;
- La Ville de Monthey pour son don de CHF 1'000.00 ;
- Madame Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du département de la santé, des affaires sociales et de la culture et ses collaborateurs pour la confiance témoignée ;
- Monsieur Jérôme Favez, Chef du service de l'action sociale et ses collaborateurs pour leur grande disponibilité et leur précieuse collaboration ;
- La Commune de Saxon ;
- L'ensemble des organes placeurs ;
- La Police Cantonale, par le Lieutenant Eric Sauthier et par le Chef de la BTA de Martigny, Monsieur Didier Fournier, pour leur soutien et l'excellente collaboration ;
- La Police intercommunale des Deux Rives à Saxon, par son Chef, Monsieur Yvan Crettenand et l'excellente collaboration ;
- La Famille Bernard Rudaz, Café-restaurant Relais des Mayens-de-Sion pour son invitation à partager le réveillon du 24 décembre ;
- Nos partenaires médias, soit la RTS, le Nouvelliste, Rhône FM, Radio Chablais, Canal 9, la Gazette de Martigny et le journal de Sierre, notamment pour leur soutien et la couverture médiatique de nos actions ;
- Toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de notre Fondation et de notre Association.

Saxon, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Claude Moret  
Président



Jean-Yves Raymond  
Directeur

